

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 AVRIL 2023

Procès Verbal

Le Président

OF COURSE

La Secrétaire





- Ouverture de la séance à : 20 h 00
- ▶ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- ▶ Présents à la séance : 13 Quorum : 7
- ▶ Date de convocation : 29/03/2023
- Présents :
- ▶ BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, MENOUILLARD Aline, FORAS Annie, DAUVERGNE Eliane, SEGON Astrid, JOUFFROY Brigitte, GAUDILLAT Bruno, LAZZARONI Anthony
- ▶ Absents excusés :
 - ▶ PETITIJEAN Cyril donne procuration à BRETIN Christian
- Président : BRETIN Christian
- Secrétaire: COLONOZET Nathalie

•Ordre du jour :

- >1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 février 2023,
- >2/ Délibération approbation des Comptes Financiers Uniques budgets M57 et M49 année 2022,
- 3/ Délibération pour affectation de résultat 2022 budgets M57 et M49,
- •4/ Délibération pour déterminer le taux des taxes foncières bâties et non bâties,
- >5/ Délibération examen et vote des budgets primitifs M57 et M49 année 2023 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 %,
- 6/ Délibération pour garantir à 50% l'emprunt contracté par la « Maison pour Tous » concernant la construction de 4 logements PSLA au sein de la résidence des vignes,
-) 7/ Délibération pour affecter à la Communauté de Communes Porte du Jura la prise de compétence en matière de PLUI,
- >8/ Délibération pour assujettissement des ventes de bois à la TVA,
- 9/ Délibération pour demande de subvention DETR et DST relative à l'ajout d'une caméra dans le cadre de notre dispositif de vidéosécurité,
- pro/ Délibération pour demande de subvention DETR et DST pour différents travaux sur notre bâtiment communal qui abrite la pizzéria et 2 appartements locatifs,
- nédical,
- 12/ Délibération pour créer un poste d'Adjoint Administratif principal 1ère classe en remplacement du poste Adjoint Administratif Principal 2ème classe,
- 13/ Délibération pour modifier l'emplacement de l'armoire Sous Répartiteur Optique à la demande de CIRCET France,
- 14/ Divers et dernières minutes.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 février 2023



Brigitte Jouffroy apporte une remarque sur le procès verbal du 17 février 2023. Celle-ci concerne l'enregistrement des séances du conseil municipal, où Brigitte Jouffroy avait indiqué qu'elle allait dorénavant enregistrer grâce à son téléphone les séances du conseil municipal. Ce point a figuré dans le procès verbal.

Nous avons ainsi noté dans ce dernier :

« Le maire approuve sa démarche et lui notifie que celle-ci est parfaitement légale. »

Il a également été noté dans le procès verbal :

« Notre secrétaire de séance procédera de la même manière afin d'éviter tout litige et tout malentendu. »

Précisément sur ce dernier point, Brigitte Jouffroy note qu'elle n'a pas entendu ces propos.

En réalité, ceux-ci ont été tenus en aparté entre Christian Bretin et Nothalie Colonozet sans avoir été proclamés à haute voix. Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 février 2023 a été approuvé à 13 voix pour et 1 opposition (Jouffroy Brigitte).

2/ Délibération approbation des Comptes Financiers Uniques budgets M57 et M49

Année 2022



Madame Nathalie Colonozet présente le dossier.

BUDGET M57

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses Dépenses	CFU 2022
011	Charges à caractère général	334 662,39 €
012 014	Charges de personnel Atténuations de produits	304 790,74 € 7 586,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	24 311,53 €
63	Impots, Taxes et versements assimilés	0,00 €
65	autres charges de gestion courante	242 340,05 €
66	charges financières	11 033,33 €
67	Charges spécifiques	379,50 €
68	Dotations aux provisions	0,00 € 925 103,54 €
002	Recettes Excédent reporté	CFU 2022 285 859,61€
013	Atténuations de charges	16 851,30 €
042 70 73 731 74	Opérations d'ordre entre section Produits des services Impôts et taxes Fiscalité locale Dotations et participations	1 552,53 € 187 477,89 € 4 748,00 € 484 186,95 € 327 721,97 €
75 76 77	Autres produits gestion courante Produits financiers Produits spécifiques	103 273,13 € 1,52 € 6 586,20 € 1 418 259,10 €

BUDGET M57

	SECTION d'INVESTISSEMENT DEPENSES & Dépenses Résultat d'execution reporté (N-1) -	RECETTES CFU 2022
001 40 41 10 13 16 20	déficit Opérations d'ordre entre section Opérations patrimoniales Dotations Fonds divers Réserves Dotations Fonds divers Réserves Remboursement d'emprunts Immobilisatons corporelles	467 899,18 € 1 552,53 € 145 452,96 € 0,00 € 0,00 € 82 728,95 € 1 426,52 €
204 21 23	Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours	4 289,78 € 603 264,89 € 199 720,51 € 1 506 335,32 €

	Recettes Virement de la section de	CFU 2022
021	fonctionnement	0,00 €
001	Excédent de fonctionnement capitalisé	467 889,18 €
10	Dotations, Fonds divers, Réserves	36 090,16 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 470,00 € /
21	Immobilisations corporelles	500,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 311,53€
041	Opérations Patriomoniales	145 452,96 €
		1 674 7⁄23,83 €

Budget M 57 - Résultat de l'exercice 2022

FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT
TOTAL DEPENSES		TOTAL DEPENSES	
DEPENSES	925 103.54 €	DEPENSES	1 038 436.14 €
TOTAL RECETTES		TOTAL RECETTES	
RECETTES	1 132 399.49 €	RECETTES	1 674 723.83 €
BENEFICE	207 295.95 €	BENEFICE	636 287.69 €
REPORT N-1	285 859.61 €	REPORT N-1	- 467 899.18
BENEFICE	493 155.56 €	BENEFICE	168 388,51 €
	RESULTAT FONCTIONNEMENT RESULTAT INVESTISSEMENT	493 155.56 € 168 388.51 € 661 544.07 €	

Conseil Municipal du Mardi 4 Avril 2023

BUDGET M49

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses Dépenses	CFU 2022
002	Déficit reporté	0,00€
011	Charges à caractère général	46 604,20 €
012	Charges de personnel	25 722,48 €
014	Attenuations de produits	20 135,00 €
023	Virement à section d'investissement	0,00€
042	Opérations d'ordre entre sections	127 173,84 €
065	autres charges de gestion courante	7 798,60 €
066	Charges financières	2 286,84 €
067	Charges exceptionnelles	297,33 €
068		0,00 €
		230 018,29 €
	Recettes Recettes	CFU 2022
002	Excédent reporté	0,00
42	Opérations d'ordre entre sections	5 038,95 €
70	Produits des services	174 820,20 €
74	Subventions d'exploitation	150 000,00 €
75	Autres Produits gestion courante	1,10€
77	Produits exceptionnels	0,00€
		329 860,25∕€

BUDGET M49

SECTION d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	CFU 2022
	Solde d'exécution d'investissement	
001	reporté	
	Opérations d'ordre entre sections	
040	(Déficit)	5 038,95 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 238,87 €
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €
21	Immobilisations corporelles	16 560,00 €
		64 303,47 €

	Recettes Solde d'exécution d'investissement	CFU 2022
001 016	reporté	0,00 €
	Emprunt et dettes assimilées	0,00€
021	Virement section exploitation	0,00 €
040 041	Opérations d'ordre entre sections Opérations patrimoniales	127 173,84 € 32 465,65 €
10	Dotations fonds divers de réserves	124,01 €
13	Subvention d'investissement	20 160,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00 €//
		339 923,50 €

Budget M 49 - Résultat de l'exercice 2022

FONCTIONNEM	LENT	INVESTISSEM	ENT
TOTAL DEPENSES EAU	230 018.29 €	TOTAL DEPENSES EAU	64 303.47 €
TOTAL RECETTES EAU	329 860.25 €	TOTAL RECETTES EAU	339 923.50 €
BENEFICE REPORT N-1	99 841.96 € O	BENEFICE REPORT N-1	275 620.03 € 0
BENEFICE	99 841.96 € RESULTAT FONCTIONNEMENT RESULTAT INVESTISSEMENT	99 841.96 € 275 620.03 € 375 461.99 €	275 620.03

Préalablement à la présentation des comptes financiers du budget général et du budget de l'eau, Christian Bretin apporte une synthèse de l'état de nos finances locales.

Il note que les charges d'intérêt générale ont augmenté de 62 000 € soit une hausse de plus de 23 %.

Les postes électricité, combustible et gaz concourent à cette forte évolution puisque ces 3 postes ont évolué à plus de 28 %. La plupart des autres postes ont augmenté eux aussi en lien avec la hausse générale des prix à laquelle nous sommes aujourd'hui tous confrontés.

Le maire mentionne que les charges du personnel qui représentent un budget conséquent, de plus de 300 000 euros ont été plutôt contenues puisque celles-ci n'augmentent que de 3 %.

Quant aux autres postes de dépenses et de recettes, ceux-ci restent stables, qu'ils se rapportent aux charges de gestion courante, tout comme ceux relatifs aux revenus, que sont la fiscalité et les dotations.

Notre collectivité dégage pour cet exercice 2022 une capacité d'autofinancement de 224 000 € qui nous permet de faire apparaître une capacité de désentement de 5,8 années.

S'agissant de la trésorerie de la commune, celle-ci est conséquente, supérieure à un million et demi d'euros mais toutefois rehaussée par des encours de prêts réalisés mais non encore utilisés aujourd'hui.

Pour conclure, nos finances sont saines et permettent d'envisager la deuxième partie du mandat de façon plutôt sereit Municipal du Mardi 4 Avril 2023

Délibération

Le maire quitte la séance car il ne peut prendre part à la délibération des comptes administratifs pour lesquels il en est l'auteur. Philippe Roux, doyen prend la présidence pour proposer la délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget M57 et M49 à 12 voix pour et 1 contre : (Brigitte Jouffroy)

3/ Délibération pour affectation de résultats 2022 budgets M57 et M49



Madame Nathalie Colonozet présente le dossier.

Affectation de résultat Budget M57

Investissement recette: 001: 168 388.51 €

Investissement recette: 1068: 493 155.56 €

Affectation de résultat Budget M49

Fonctionnement recette: 002: 27 187.60 €

Investissement recette: 001: 742 028.95 €

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention : (Brigitte Jouffroy)

4/ Délibération pour déterminer le taux des taxes foncières bâties et non bâties



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous proposons de maintenir le taux d'imposition de 41,80 % pour l'année 2023 identique à celui de l'année 2022 qui avait fait l'objet d'une hausse de 0,75 %.

Pour la taxe foncière sur le non bâti nous proposons la reconduction du taux soit 36,52 %.

Il subsiste encore notre taux relatif à la taxe d'habitation qui ne peut pas évoluer, il s'établit à hauteur de 9,74 %.

Sa recette est liée aux résidences secondaires et autres lo de meublés non affectés à l'habitation.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

5/ Délibération examen et vote des budgets primitifs M57 et M49 année 2023 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 %



Madame Nathalie Colonozet présente le dossier.

BUDGET M 57 - SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	BP 2022	CFU 2022	BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	475 576,00 €	334 662,39 €	407 938,00 €
012	Charges de personnel	318 404,00 €	304 790,74 €	299 540,00 €
014	Atténuations de produits	7 500,00 €	7 586,00 €	7 610,00 €
	Virement à la section			
023	d'investissement d'investissement	250 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
	Opérations d'ordre entre			
042	sections	18 198,00 €	24 311,53 €	18 198,00 €
	Impots, Taxes et versements			
63	assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00€
	autres charges de gestion			
65	courante	241 345,00 €	242 340,05 €	129 000,00 €
66	charges financières	8 500,00 €	11 033,33 €	11 100,00 €
67	Charges spécifiques	600,00 €	379,50 €	400,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		1 320 123,00 €	925 103,54 €	973 786,00 €
	Recettes	BP 2022	CFU 2022	BUDGET 2023
002	Excédent reporté	285 859,61 €	285 859,61 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	5 000,00 €	16 851,30 €	15 000,00 €
	Opérations d'ordre entre			/
042	section	1 500,00 €	1 552,53 €	1 500,00
70	Produits des services	164 504,95 €	187 477,89 €	58 934,08€
73	Impôts et taxes	0,00 €	4 748,00 €	475 000000 €
731	Fiscalité locale	442 364,00 €	484 186,95 €	0,00€
74	Dotations et participations	319 084,00 €	327 721,97 €	32/250,00 €
	Autres produits gestion			
75	courante	101 000,00 €	103 273,13 €	// 101 100,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	1,52 €⁄	2,00 €
77	Produits spécifiques	1 000,44 €	6 586,20 €	1 000,00 €
		1 320 313,00 €	1 418 259,10 €	973 786,00 €

BUDGET M57 - SECTION d'INVESTISSEMENT DEPENSES & RECETTES

	Dépenses Résultat d'execution reporté (N-1) -	CFU 2022	BUDGET 2023
001	déficit	467 899,18 €	0,00 €
40	Opérations d'ordre entre section	1 552,53 €	1 500,00 €
41	Opérations patrimoniales	145 452,96 €	20 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €
13	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	82 728,95 €	90 500,00 €
20	Immobilisatons corporelles	1 426,52 €	13 200,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 289,78 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	603 264,89 €	1 035 576,00 €
23	Immobilisations en cours	199 720,51 €	54 000,00 €
		1 506 335,32 €	1 214 776,00 €
	Recettes	CFU 2022	BUDGET 2023
	Virement de la section de	C10 2022	BUDGET 2023
021	fonctionnement Excédent de fonctionnement	0,00 €	100 000,00 €
001	capitalisé	467 889,18 €	493 155,56 €
10	Dotations, Fonds divers, Réserves	36 090,16 €	199 723,51 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	82 698,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 470,00 €	300 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	500,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 311,53 €	18 198,00/€
041	Opérations Patriomoniales	145 452,96 €	20 000,00 €
		1 674 713,83 €	1 214 7/16,00 €

BUDGET M49

SECTION de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023
002	Déficit reporté	72654,36 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	64730,00 €	46 604,20 €	47 350,00 €
012	Charges de personnel	25900,00 €	25 722,48 €	26 000,00 €
014	Attenuations de produits	21000,00 €	20 135,00 €	21 000,00 €
023	Virement à section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	127173,84€	127 173,84 €	128 033,00 €
065	autres charges de gestion courante	7400,00 €	7 798,60 €	5 426,16 €
066	Charges financières	2560,20 €	2 286,84 €	3 189,94 €
067	Charges exceptionnelles	401,60 €	297,33 €	560,90 €
068		0,00 €	0,00 €	0,00 €
		321 820,00 €	230 018,29 €	231 560,00 €
	Recettes	BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023
002	Excédent reporté		0,00	27 187,60
42	Opérations d'ordre entre sections	5 038,95 €	5 038,95 €	6018/89€
70	Produits des services	166 700,00 €	174 820,20 €	173/80,00€
74	Subventions d'exploitation	150 000,00 €	150 000,00 €	2000,000€
75	Autres Produits gestion courante	81,05€	1,10 €	3,51 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00€	1 650,00 €
		321 820,00 €	329 860,25,€	231 560,00 €

BUDGET M49

SECT		POTIO	
		4-1	
70 1 M W W W W			

	Dépenses	CFU 2022	BUDGET 2023
	Solde d'exécution d'investissement		
001	reporté		0,00 €
	Opérations d'ordre entre sections		
040	(déficit)	5 038,95 €	6 018,89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 238,87 €	11 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €	29 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	16 560,00 €	943 440,11 €
		64 303,47 €	989 459,00 €
	Recettes	CFU 2022	BUDGET 2023
	Solde d'exécution d'investissement		
001	reporté	0,00 €	742 028,95 €
016	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	60 000,00 €
021	Virement section exploitation	0,00€	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	127 173,84 €	128 033,00 €
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €	29 000,00 €
10	Dotations fonds divers de réserves	124,01 €	397,00 €
13	Subvention d'investissement	20 160,00 €	30 000,05 € /
16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00 €	0,00€
		339 923,50 €	989 459 Ø0 €

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget général M57 à 13 voix pour et 1 abstention : (Brigitte Jouffroy)

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget de l'eau M49 à 11 voix pour et 3 abstentions : (Brigitte Jouffroy, Philippe Roux et Xavier Rivatton)

6/ Délibération pour garantir à 50 % l'emprunt contracté par la « Maison pour Tous » concernant la construction de 4 logements PSLA au sein de la résidence des Vignes



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Le Conseil d'Administration de la Maison pour Tous a délibéré la construction de 4 logements PSLA en Location Accession sur la commune de Cousance. Le prix de revient prévisionnel de cette opération est estimé à 642 038 € et le plan de financement associé est le suivant :

- Prêt social de Location Accession (PSLA) auprès du Crédit Mutuel : 634 763 €
- Fonds Propres la Maison pour Tous : 7 275 €.

Montant du prêt PSLA: 634 763 €

Durée: 30 ans

Taux: 4 % variable

En fonction du taux du livret A dont la valeur s'élève depuis le 1er février 2023

à 3 % (condition exercice 2023).

Frais de remboursement anticipés : néant

La Maison pour Tous souhaite que la commune de Cousance garantisse ce prêt à hauteur de 50 %, le Conseil Départemental du Jura garantissent les 50 % complémentaires.

Xavier Rivatton fait remarquer qu'il est surprenant aujourd'hui de souscrire un emprunt à taux variable car si les taux fixes ont bien augmenté ils restent néanmoins encore attractifs.

Philippe Roux est surpris que la Maison Pour Tous n'ait pas associé la commune lors de l'instruction du prêt.

Brigitte Jouffroy indique qu'on nous demande aujourd'hui d'être caution durant 30 ans pour des bâtiments aujourd'hui qui sont à l'état « hors d'eau, hors d'air »,

Christian Bretin indique que l'emprunteur possède une très bonne signature et que la probabilité de risque concernant la Maison Pour Tous est extrêmement faible.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 contre : (Brigitte Jouffroy)

7/ Délibération pour affecter à la Communauté des Communes Porte du Jura la prise de compétence en matière de PLUI





Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite ALUR prévoit dans son article 136 du Code de l'Urbanisme que

« La Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence de la planification en matière d'urbanisme sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose dans un délai de 3 mois ».

(Soit 6 communes pour 2 650 habitants)

Avantages du PLUI

- Le PLUI est le document d'urbanisme de référence (EPCI) et permet d'avoir une vision pour tout un territoire.
- La prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme par l'EPCI permet de faire de ce document un outil stratégique au service d'un territoire plus vaste.
- Les politiques sectorielles bien différentes et parfois non concertées sont désormais mises en cohérence. Chacun ne travaille pas dans son secteur mais bien en lien avec le territoire voisin.
- Le PLUI est un « super » document car il intègre outre toutes les régles de l'urbanisme.
- Le PLUI permet de mutualiser le savoir faire, les compétences et les moyens sur un territoire plus global.

Conseil Municipal du Mardi 4 Avril 2023

- ° Le PLUI permet de mieux organiser la solidarité entre les communes et donc de développer une approche mieux concertée concernant :
 - La gestion de l'habitat,
 - La gestion du foncier,
 - La gestion du développement économique,
 - · La gestion des déplacements,
 - La gestion de l'environnement,
 - · La gestion de la qualité des paysages,
 - La gestion de la biodiversité,
 - La gestion du patrimoine.
 - Il permet de mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.
 - Il permet de maintenir la proximité du conseil et des renseignements à travers les mairies qui demeureront le premier interlocuteur de l'administré.
 - Il permettra aussi d'avoir à proximité des techniciens qui détiendront de vrais compétences sur les éléments de gestion du PLUI au niveau du territoire de l'EPCI et des communes en particulier.

Engagement de la Communauté de Communes Porte du Jura

Porte du Jura s'engage :

- A préciser au sein d'une délibération les modalités de la collaboration entre la Communauté de Communes et les Communes après une conférence des Maires.
- A définir une charte de gouvernance permettant la prévision et l'organisation de la collaboration dans l'élaboration de ce PLUI avec les communes.

Conseil Municipal du Mardi 4 Avril 2023

Calendrier

En attendant la charte de gouvernance et l'organisation du PLUI avec les communes, notre dispositif de fonctionnement actuel perdurera encore quelques années avant sa pleine application. Après la présentation par Christian Bretin des avantages du PLUI et de l'intérêt pour notre commune d'y adhérer, il a aussi tenu à rappeler les engagements que devrait avoir la Communauté de Communes vis-à-vis des communes si bien sûr le PLUI est accepté.

Après cette présentation, un débat s'est engagé au niveau des élus. Synthétiquement les remarques ont été les suivantes :

- C'est bien de voir les avantages, mais il faut aussi voir les inconvénients affirme Xavier Rivatton.
- Philippe Roux indique qu'il convient de bien définir les autorités compétentes.
- Brigitte Jouffroy note qu'il convient de faire une différence entre un technicien en droit de l'urbanisme et un technicien en du droit des sols. Elle indique qu'il conviendra d'établir un règlement pour chaque commune.
- Philippe Roux s'interroge sur la simplification ou non du PLUI,
- Christian Bretin indique que le PLUI n'est pas un choix politique mais une décision technique afin que les procédures soient plus fluides et plus accessibles.
- Il affirme que le PLUI n'est pas pour demain et que nous conserverons encore durant 4 ans environ notre PLU avant que celui-ci ne bascule en PLUI si porte de Jura délibère en sa faveur.
- Philippe Roux note que l'on demande rarement l'avis des citoyens.
- Xavier Rivatton s'interroge sur la compétence qui sera la nôtre lorsque l'EPCLécidera à notre place. Il indique aussi que dans cet emboîtement de structures, le citoyen risque de si perdre.

Délibération pour affecter à la Communauté de Communes Porte du Jura la prise de compétence en matière de PLUI

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 11 voix pour,

1 contre: (Brigitte Jouffroy)

2 abstentions : (Nathalie Colonozet – Xavjer Rivatton)

8/ Délibération pour assujettissement des ventes de bois à la TVA



Les pouvoirs publics ont déterminé un plafond relatif à la vente de bois concernant les collectivités.

Ce montant est fixé à 46 000 €.

Si les ventes de bois sont supérieures à ce plafond, la collectivité est assujettie à la TVA.

Notre commune de Cousance a vendu des bois en 2021 pour 78 132,68 € et 140 245,00 € pour 2022.

Aussi, notre commune se situe à un niveau bien supérieur au plafond de 46 000 €.

En conséquence, nous serons désormais assujettis à la TVA concernant les ventes de bois et forêts et la partie travoux d'entretien ainsi que les frais de gardiennage.

La déclaration de TVA devra être réalisée trimetriellement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

9/ Délibération pour demande de subvention DETR et DST relative à l'ajout d'une caméra dans le cadre de notre dispositif de vidéosécurité





Une de nos deux caméras installées à l'angle du bâtiment de la Grenette est dite « plaque ».

Son but est d'identifier les plaques minéralogiques de tous les véhicules qui pénètrent dans la commune en arrivant du nord tout comme ceux qui se dirigent en direction de Beaufort et également les véhicules qui marquent le stop rue de la Gare.

La distance de capture des images est assez lointaine, faute de ne pouvoir implanter une caméra proche du carrefour de la rue de la Gare.

Ce qui nous empêche d'avoir une bonne lisibilité des plaques lorsqu'il fait nuit.

Aussi, il nous convient d'échanger cette caméra par une caméra de très haute définition.

La société Inéo nous propose d'implanter la caméra de la Grenette, à l'angle de la route de Fléria et de la route en direction de la ZA Les Vauvres.

Cette zone très fréquentée n'est actuellement pas couverte par notre dispositif de vidéosécurité. Elle avait été ciblée lors de l'étude, mais pour des raisons budgétaires nous avions différé l'implantation d'une caméra à cet endroit précis.

Le projet se décompose comme suit :

Fourniture d'une caméra VPI axis Q17100LE : 2 399,00 € HT

Récupération et pose de la caméra plaque la Grenette, accessoires de pose alimentation électrique, liaison radio, génie civil, câblage, mise en service et essai, plate forme informatique, logiciel et licence : 8 174,64 € HT

Total des travaux : 10 573,64€

Plan de financement prévisionnel :

- DETR 40 % : 4 229,45 €

- DST 25 % : 2 643,40 €

- Autofinancement: 3 630,79 €

Brigitte Jouffroy indique qu'il aurait été appréciable que nous délibérions sur le rajout d'une caméra supplémentaire en même temps qu'elle souhaite connaître précisément le nombre de caméras installées.

Xavier Rivatton indique que lorsque qu'il y a délit, la caméra peut indiquer la nature de celui-ci,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention : (Brigitte Jouffroy)

10/ Délibération pour demande de subvention DETR et DST pour différents travaux sur notre bâtiment communal qui abrite la pizzéria et 2 appartements locatifs



L'immeuble communal qui abrite deux appartements et le restaurant pizzéria doit faire l'objet de travaux qui sont de quatre ordres :

- 1/L'étanchéïté ouest du bâtiment à travers la réfection des escaliers et des carrelages pour un budget de 11 200 € HT. Travaux à réaliser par Carlos Sobral,
- 2/ Travaux de peinture au niveau des deux salles de restaurant ainsi que réfection de tous les plafonds pour un budget de 9 688,13€ HT. Travaux à réaliser par l'entreprise Megard Lucky,
- 3/ Mise en crépi de la façade ouest du bâtiment pour un budget de 1 708,42 € HT. Travaux à réaliser par EPH,
- 4/ Changement des baies vitrées côté terrasse pour un budget de 12 899,84 € HT. Travaux à réaliser par Cortes Fermetures.

Total des travaux : 35 496,39 €

Plan de financement prévisionnel :

- DETR 40 %: 14 199,75 €

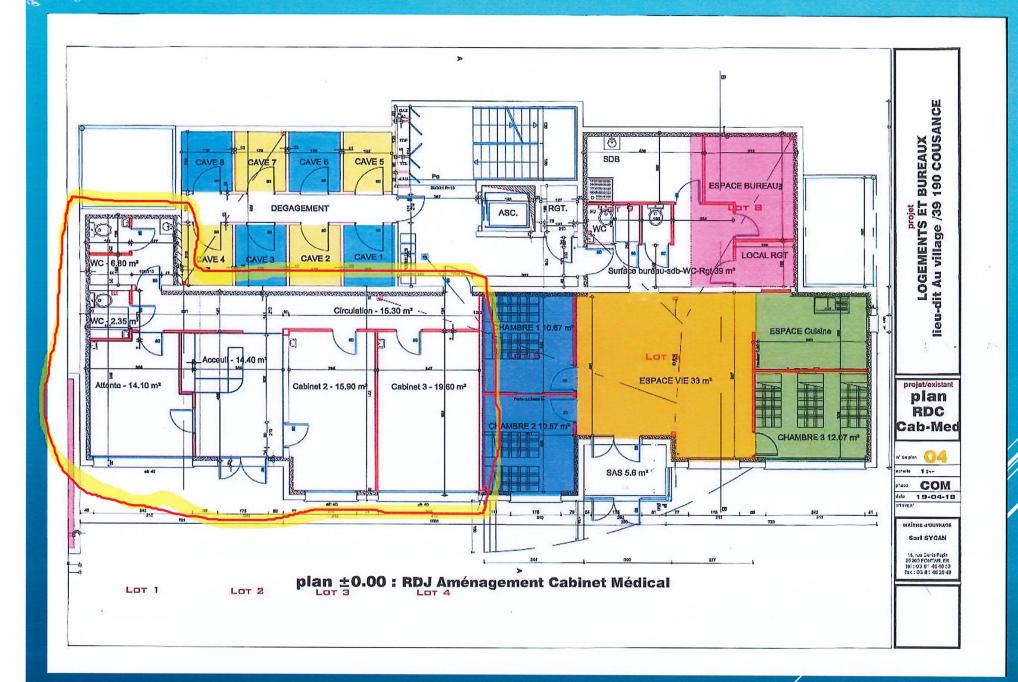
- DST 25 % : 8 874,09 €

- Autofinancement : 12 421,95 € + TVA : 7 099,27€ (20 %) = 19 521/,22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

11/ Délibération pour approuver les entreprises qui vont réaliser les travaux en faveur de la création d'un local médical





Nous souhaitons que les travaux relatifs à l'élaboration de deux cabinets médicaux auxquels s'ajoutent une salle d'attente, un local secrétariat médical, un espace sanitaire et quelques annexes techniques soient terminés au plus tard le 15 juillet 2023.

Nous avons sollicité les Artisans du Revermont pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Ce sont 9 lots de travaux qui doivent se mettre en œuvre.

Après analyse des propositions, puis une présentation en commission travaux et enfin une soumission aux membres de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le mercredi 29 mars à 17h00, nous soumettors la synthèse suivante :

Aménagement cabinet médical

Travaux	Propositions N° 1		Propositions N° 2		Propositions N° 3	
Πάναυχ	Artisans	Prix HT	Artisans	Prix HT	Artisans	Prix HT
Plâtrerie / Peinture	SAS UNY COUSANCE	35 303,93 €	EURL BUCHAILLAD BRANGES	35 619,19 €	Peinture CHAUVIN PATORNAY	39 562,56 €
Carrelage et faïences	SAS UNY COUSANCE	8 555,65 €	Peinture CHAUVIN PATORNAY	9 586,50 €	EURL BUCHAILLAD BRANGES	9 678,00 €
Flocage plafond	SAS UNY COUSANCE	3 912,00 €	SAS UNY COUSANCE	3 912,00 €	SAS UNY COUSANCE	3 912,00 €
Plomberie / sanitaires	SARL BOLOMIER TROIS CHATEAUX	6 406,00 €	SAS CARLUCCI BEAUFORT	6 512,00 €	SAS CARLUCCI BEAUFORT	6 512,00 €
Climatisation réversible	SARL BOLOMIER TROIS CHATEAUX	9 293,00 €	SAS CARLUCCI BEAUFORT	9 514,00 €	SAS MALIN-CANTIN TREFFORT	9 765,00 €
Electricité	PG Electricité TREFFORT	17 556,00 €	SAS MALIN- CANTIN TREFFORT	18 252,13 €	SAS TS ENERGIE FREBUANS	19 109,00 €
Enseigne	MD 39 BALANOD	1 243,00 €	VISUALIS LONS LE SAUNIER	2 097,00 €	VISUALIS LONS LE SAUNIER	2 097,00 €
Ameublement accueil	SARL GRIOT PERTUZET COUSANCE	4 170,00 €	AGENCEMENT 39 CUISIA	4 320,00 €	Menuiserie GRAND COURLAOUX	4 720,00 €
Total	86 439,58 €		89 812,82 €		95 355,56 €	

Au vu des propositions, les membres de commission d'appel d'offres qui se sont réunis le mercredi 29 mars à 17h00 ont retenu la proposition numéro 1 qui est la plus favorable.

Conseil Municipal du Mardi 4 Avril 2023

Brigitte Jouffroy demande si le budget consacré à la climatisation réversible intègre bien le chauffage,

Le maire lui répond par l'affirmative.

Xavier Rivatton s'interroge sur la capacité du maître d'œuvre a être à la fois chef d'entreprise et maître d'œuvre.

Le maire lui répond que c'est le fils du maître d'œuvre qui est le gérant de la société.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention : (Brigitte Jouffroy)

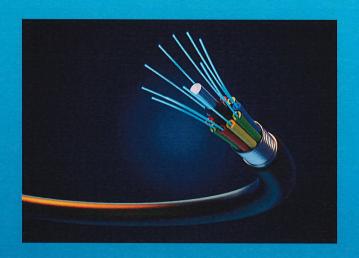
12/ Délibération pour créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe en remplacement du poste Adjoint Administratif Principal 2ème classe



Cécile Lambert, secrétaire de Mairie remplit les conditions pour un avancement de son grade. Actuellement Cécile Lambert est Adjointe Administrative Principal 2ème classe. Elle peut évoluer vers la fonction d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à compter du 1er avril 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

13/ Délibération pour modifier l'emplacement de l'armoire Sous Répartiteur Optique à la demande de CIRCET France



L'armoire SRO qui avait été initialement prévue par CIRCET France route de Louhans ne peut plus être déposée à cet endroit, nous annonce aujourd'hui la société CIRCET France.

CIRCET France avance qu'il est plus facile de récupérer le réseau France Telecom à proximité de l'armoire existante qui se situe vers le parking camping car et à côté du Centre Téléphonique Orange.

Initialement prévu



Nouvelle proposition



Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

14/ Divers et dernières minutes



Résidence les Vignes :

Les travaux de la nouvelle voirie « Louis Lautrey » vont se mettre en œuvre prochainement et il est prévu que cette nouvelle rue cousançoise soit opérationnelle le 23 juin prochain.

•

>Entrée Nord:

- Les travaux d'assainissement que réalisera notre Communauté de Communes sur la fraction de voirie qui se situe entre le parvis de la Grenette et la rue Marchand, nous permettra à leur issue de finaliser ce grand chantier « Entrée Nord » et offrir ainsi des trottoirs élargis et une voirie neuve.
- ▶ Brigitte Jouffroy s'interroge sur la pertinence de la sinuosité de la départementale n° 2 au sortir de Cousance en direction de Beaufort. Elle indique que ce dispositif n'est pas de nature à faire ralentir les véhicules.

•

► Chapelle Notre Dame du Chêne :

La deuxième phase des travaux qui consiste à traiter l'environnement de la Chapelle Notre Dame du Chêne vient de débuter. C'est ainsi que d'ici quelques semaines ce grand chantier qui a consisté à consolider l'édifice d'une part et requalifier ensuite son environnement, sera enfin finalisé.

- Création parking derrière salle des Frères :
- Notre salle des Frères est très sollicitée et très appréciée par tous ses utilisateurs.
- Face au manque de places de stationnement qui nous est souvent signifié, nous souhaitons créer un parking de 25 places environ. Nous sommes actuellement en pourparler avec un riverain pour trouver une solution qui semble se dessiner.
- > Appartements en faveur des deux futurs médecins :
- Les deux appartements communaux situés l'un au premier étage de la Mairie et l'autre à l'étage de l'ancienne poste établissement public, ont été entièrement repeints et aménagés par nos salariés municipaux.
- ►<u>Crèmerie</u>:
- C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le dépôt de bilan de la Sarl La Crèmerie des Saveurs Régionales.
- Néanmoins tous les signaux étaient favorables il y a un peu plus d'une année : la Chambre de Commerce, tout comme la banque avaient financé les gérants, respectivement 10 000 € et 20 000 €.
- Le comptable émettait lui aussi un avis favorable. Les fonds publics précisément engagés en faveur de ce nouveau commerce se sont élevés à 56 609 €.

Nous espérons la reprise rapide de ce commerce idéalement positionné au sein de notre Centre Bourg par des repreneurs. Une candidate aujourd'hui marque un vif intérêt pour cette reprise.

-Candidature pour une Brigade de gendarmerie :

- Le maire rappelle que notre dossier a été accepté par la Préfecture du Jura. Il est soumis aujourd'hui à une analyse au niveau du Ministère de l'Intérieur.
- ▶La réponse ne saurait tarder.

- Bâtiment 29 rue de Bresse :

Madame et Monsieur Zubric ont retiré leur offre d'achat du bâtiment qu'ils louent actuellement auprès de notre commune.

-Parc solaire:

- Le responsable de la société la Générale du Solaire nous a contactés afin de nous informer que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement (DREAL) a donné un avis favorable à l'implantation d'un parc solaire sur la Côte d'Ageon.
- ▶Toutefois celui-ci serait d'une taille limitée à 500 m2 de panneaux solaires.

Médiathèque relais :

- Du première réunion est prévue le 12 avril après-midi laquelle verra la présence de tous les acteurs qui seront en charge de ce projet. Indicativement, c'est en 2025 que cette structure devrait être opérationnelle.
- > Brigitte Jouffroy s'interroge sur le devenir du bâtiment qui abrite actuellement la bibliothèque.
- Le maire lui indique qu'aucune affectation est prévu mais que ce bâtiment peut rester dans l'état pendant quelques années.

▶<u>Bâtiment de la Gare</u> :

Le maire indique que nous allons procéder prochainement à un rafraîchissement de ce bâtiment. Il s'agira de rénover les murs, les fenêtres et les volets afin que cet édifice donne un aspect convenable à tous ceux qui le côtoient, notamment les nombreux voyageurs qui empruntent le train.

▶ Journée citoyenne :

Elle se déroulera le Samedi 13 Mai. Le comité technique élargi se réunit le samedi 15 avril.

Nappe d'eau:

- Nous tenons à rappeler aux élus le niveau particulièrement bas de notre nappe phréatique à cette période de l'année, ce qui constitue une préoccupation.
- En effet, les nappes d'eau se reconstituent sur la période hivernale comprise entre novembre et mars.
- Les périodes à venir que sont le printemps et l'été sont généralement très consommatrices d'eau.
- Aussi, il nous convient d'être vigilant et d'envisager vraisemblablement une communication vers nos concitoyens afin qu'ils économisent l'eau dans les actes de leur vie quotidienne.
- La séance est levée à 23 h 00.